

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA LEKIE

COMMUNE D'OKOLA

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace -Work - Fatherland

CENTER REGION

LEKIE DIVISION

OKOLA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

CONTRACT BOARD

DECISION MUNICIPALE N°...../DM/CO/JO3.04/SG/SM/2025

Portant attribution du marché passé après Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°012/AONO/C-OKOLA/CIPM/2025 du 12 Novembre 2025 en procédure d'urgence, pour les travaux d'entretien de certains tronçons de route dans la Commune d'Okola, Département de la Lékié, Région du Centre (03 lots).

Lot 3 : Tronçon entrée Centre de retraite catholique – limite Yaoundé (3.20 km)

MAITRE D'OUVRAGE : Maire de la Commune d'Okola

FINANCEMENT : RESSOURCES PRORES COMMUNE D'OKOLA- EXERCICE 2025

Le Maire de la Commune d'Okola,

Vu la Constitution ;

Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modifcatifs subséquents ;

Vu l'arrêté N° 033 du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics ;

Vu l'arrêté N°000239/A/MINDEVEL du 5 mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 9 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lékié, Région du Centre ;

Vu la circulaire N°005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N°00000026/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instruction relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

Vu le budget de la Commune d'Okola pour l'Exercice 2025 ;

Vu l'Avis du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°012/AONO/C-OKOLA/CIPM/2025 du 12 Novembre 2025 en procédure d'urgence, pour les travaux d'entretien de certains tronçons de route dans la Commune d'Okola, Département de la Lékié, Région du Centre (03 lots) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les ETS NAED, BP ___ Yaoundé, Tél. : 675 34 67 57, sont attributaire du marché relatif au DAO susvisé, pour un montant TTC de 19 669 095 FCFA et un délai d'exécution de trois (03) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Okola, le 30 DEC 2025

Ampliations :

- PREFET-L/MONATELE pour information ;
- ARMP-CE/YAOUNDE pour publication ;
- DDMINMAP/MONATELE pour information ;
- CHRONO/ARCHIVES.

